



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 48618

Texte de la question

M. Jean-Yves Cozan attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les différences d'appréciation de l'administration fiscale au regard de l'application du taux réduit de TVA pour les parcs de loisirs et d'attractions. Il existe en ce domaine une grande diversité de situation en France quant à l'application de ce taux réduit et semble-t-il également des différences de traitement selon les catégories de parcs et leur localisation géographique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les règles fiscales applicables sur le territoire national, s'il a connaissance de distorsions et quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour harmoniser la situation.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48618

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 898